

# Les raisons de la colère.

Association [Mormal : Forêt Agir](#)

## Note liminaire

Si vous voulez comprendre cette colère, prenez quelques minutes.

Et lisez...

L'ensemble des informations délivrées ci-dessous sont véridiques. Rien n'est inventé.

Les données sont celles, publiques, de l'ONF.

Les citations sont issues des courriers officiels reçus de l'association et/ou des articles de presse des principaux intéressés. Non démentie à ce jour

L'association a déposé une plainte devant le tribunal des référés d'Avesnes-sur-Helpe en juin 2017. Jugement attendu le 12 octobre. Le sujet concerne les courriers recommandés ([exemple](#)) démontrant, parcelle par parcelle, les incohérences paysagères et les volumes excessifs prévus.

- La forêt de Mormal est-elle surexploitée depuis 2014 ?
- Peut-on dire qu'il y a un problème dans la gestion sylvicole de cette forêt ?

## 1) Les données

Nous avons comparé les données concernant l'ensemble des parcelles qui composent la forêt de Mormal, et ce depuis l'entrée en vigueur du nouveau [plan d'aménagement en 2014](#)

Seules les coupes quantifiables issues des données des coupes programmables par période pluriannuelle du plan d'aménagement 2014-2033 ont été comparées aux fiches issues des [catalogues de vente publique de bois](#).

En d'autres termes, nous avons comparé le volume prévu du plan d'aménagement et ce qui a été réellement vendu. Dans les deux cas, c'est l'ONF qui est le décideur.

## 2) Analyses

Le détail complet, par parcelle, a fait l'objet [d'un courrier recommandé](#) à l'ONF ainsi que d'un [plan de situation](#)

[Sur base de ce comparatif](#), il en résulte une mise en vente, pour les 124 parcelles étudiées sur les années 2014, 2015 et 2016 un total de **185 509 M3**

Le plan d'aménagement autorisait l'office national des forêts à prélever un total de **132 312 M3**

- La différence représente un prélèvement en excès de + 53 196 M3
- Les excès de prélèvement atteignent + 40.2% en MOYENNE sur les 3 premières années d'exploitation

### Que représente ce volume ?

Il est difficile de s'imaginer ce que représente un tel volume. Ce chiffre est§ abstrait, tant il semble énorme.

Essayons de l'imaginer :

- Un camion et sa remorque peuvent charger +/- 38 M3 de bois (L=2m).  
Soit **1 400 semi-remorques** de prélevés à la forêt.
- Mis bout à bout, ce charroi aurait une longueur supérieure à ... **25 kilomètres** (1400 camions\* 18m)
- Autre possibilité de compréhension: en matière de production de cette forêt :

Suivant le plan d'aménagement de l'ONF, il est défini, en page 6, que la forêt de Mormal produit, en moyenne, **5.77 M3/Ha/an**

La surface du massif étant de +/- 9 123 ha, un calcul simple donne une production annuelle attendue de 52 639 M3 de bois.

**Il est facile de démontrer qu'en l'espace de trois ans, la surexploitation est l'équivalent de plus d'un an de production de l'entièreté du massif forestier de Mormal !!!**

## 3) Réponses

### A) Office National des Forêts.

De tous les courriers recommandés envoyés à l'ONF depuis février 2017, nous n'avons reçu qu'une seule réponse officielle. Elle date du 6 juin.

« »

Sinon, par voie de presse, diverses interprétations, suivant qu'il s'agisse de l'ancien directeur ou du nouveau (avant et après le 01 avril 2017. Sans blague !)

Mr Wimmers, directeur : [La Voix du Nord du 14 mars 2017](#)

*« Elle (...la forêt de Mormal...) est gérée par rapport à un plan de gestion. Les chênes pédonculés, commente Bertrand Wimmers, sont des espèces qui ont **besoin de lumière**, et qu'il faut desserrer pour qu'ils prospèrent correctement par rapport au changement climatique »*

Mr Marquette, directeur : [La Voix du Nord du 07 juin 2017](#)

« On applique aujourd'hui une sylviculture plus dynamique par rapport à ce qui se faisait avant. »

« Nous appelons ça une sylviculture de rattrapage »

## B) La préfecture du Nord

Deux réponses reçues, à l'identique :

« La hausse des volumes prélevés se justifie notamment par **une augmentation du volume sur pied** mise en évidence par l'institut national de l'information géographique et forestière, phénomène constaté également au niveau national. »

Les autres réponses sont toutes sur le principe, fort aimable, de la prise d'intérêt du courrier et de la suite apportée ultérieurement.

Les ministres renvoient directement à la préfecture du Nord.

## C) Politiques

Les deux députés de la circonscription présents au second tour des législatives ont reçu le dossier. Dans les deux cas, l'intérêt semble réel.

Pour le LREM : Anne-laure Cattelot

Pour le FN : Gerard Phillipe

À suivre...

## Conclusion des réponses :

Les seules réponses sont celles de l'ONF. Directement par courrier ou indirectement via la presse ou la préfecture.

Via la presse, aucune réponse sur le fond. Les excès de coupes par rapport au plan d'aménagement sont gentiment éludés. On parle de mise en lumière (euphémisme), de changement climatique...

Via la préfecture, on a droit à un grand moment d'humour sarcastique : oser dire que la raison est due à la croissance exceptionnelle des arbres...

Pour rappel, et concernant cette croissance subite ou « à cause du changement climatique », le plan d'aménagement à commencer à prendre effet ... en 2014. Il résulte d'une étude approfondie des surfaces, de la biodiversité et du paysage.

L'ONF est dépositaire du plan d'aménagement. Cette entreprise l'est également de son suivi.

Considérer 40% de surexploitation et devoir se contenter de telles explications est risible.

## 4) Le procès

Vous l'aurez compris, que ce soit à l'ONF, à la Préfecture du Nord ou aux ministères, personne ne semble s'inquiéter du devenir de cette forêt.

Les preuves sont lourdes, le dossier est clair. Les données incontestables

Nous avons saisi en juin le juge des référés du tribunal d'Avesnes-sur-Helpe. La procédure est en urgence. Nous ne savons pas si le juge se déclarera compétent pour ce dossier.

Et dans l'affirmative, nous espérons être entendus.

Merci à ceux qui ont pris la peine de lire jusqu'ici.

Si vous êtes sensible sur ce sujet, sachez que la forêt de Mormal a besoin de vous. Vous pouvez vous faire [membre](#) de l'association via le site [mormal-foret-agir.fr](http://mormal-foret-agir.fr)

Vous avez également la possibilité de faire [un don en ligne](#). Actuellement nous avons dépensé plusieurs milliers d'euros en frais d'huissier et d'avocats. Des expertises judiciaires sont prévues très prochainement. Leur coût est important

Merci à vous.

Merci aux nombreux bénévoles, aux sympathisants de l'association.

Je terminerais par un texte issu de l'ancêtre de l'ONF : Les eaux et Forêts.

Deux affiches sous verre ont été retrouvées dans le grenier de la maison forestière d'Obies.

On peut y lire, entre autres :

« Il faut 120 ans d'effort pour faire une belle forêt,..., qui est pour le pays une richesse et une parure ... »

TOMSEN Benoit

Président